

COMMUNE  
DE  
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES N° 254

MAI 2011

**CELEBRATION DU 8 MAI**

Le 8 mai, la France célèbre la victoire des Alliés qui mit fin aux combats de la seconde guerre mondiale sur le front occidental. Le 8 mai 1945, la France retrouvait sa pleine liberté au sein des nations combattantes.

Elle le doit en grande partie à la détermination des Forces Françaises Libres, aux combattants de la Résistance et aux soldats des armées de libération françaises et alliées, à qui elle rend hommage chaque année en ce jour.

Le 8 mai marque également début du retour des déportés, des prisonniers de guerre et des travailleurs contraints au service du travail obligatoire. Les jeunes générations ont de ce fait un devoir de mémoire, afin que plus jamais notre pays ne soit frappé par un conflit.

Vous êtes tous cordialement invités à assister à la cérémonie de commémoration qui se déroulera le **Dimanche 8 mai à 11h00** devant le Monument aux Morts de notre Commune.



**INAUGURATION DE L'ECOLE DES PINS**



Les enfants de l'Ecole de Soultz-les-Bains, l'Equipe Enseignante, et la Commune de Soultz-les-Bains vous invitent à l'Inauguration des nouveaux locaux de l'Ecole des Pins qui aura lieu le

**Dimanche 15 mai 2011 à 11h00.**

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DIEDERICHS Raymonde	16, rue de Saverne	03.88.38.66.41
GARNIER Véronique	6, rue de la République	03.88.04.92.98
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GODENIR Marianne	32, rue du Fort	03.69.06.27.30
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
IMMER Alexandra	2, rue des Coudriers	03.88.47.59.48
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
PAQUOT Marie France	39, rue de Molsheim	03.88.38.38.57
REMOND Sylvie	1, rue de la Paix	03.88.38.36.94
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

## VACCINATION

Les prochaines séances de vaccinations auront lieu à la mairie de Soultz-les-Bains aux dates suivantes :

- Jeudi 26 mai 2011 de 19h00 à 19h30
- Jeudi 9 juin 2011 de 19h00 à 19h30
- Jeudi 30 juin 2011 de 19h00 à 19h30



Une convocation sera envoyée aux personnes concernées selon les informations en notre possession. Cependant, même si vous n'avez pas reçu de convocation, vous pouvez vous présenter et bénéficier d'une vaccination gratuite. Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).

## INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE



Les parents désirant scolariser leur(s) enfant(s) né(s) en 2008 à la rentrée prochaine sont priés de se présenter aux séances d'inscription munis du livret de famille, du carnet de santé et du certificat d'inscription et d'admission établi par la mairie.

**les Vendredi 6 et 13 mai 2011 de 16h 00 à 17h 00  
à l'Ecole des Pins 8 rue du Fort**

Les inscriptions des enfants nouveaux arrivants dans le village se feront au même moment.

Vous pouvez d'ores et déjà venir à la Mairie de Soultz-les-Bains réaliser la pré-inscription, muni de votre livret de famille.

## INFORMATION SELECT'OM :



### **La tournée des Déééglingués débarque dans votre ville !**

Du 21 au 28 mai, soyez nombreux à participer à la Tournée des Déééglingués !

Rendez vous, le 21 mai, à la place du marché de Marlenheim, pour découvrir la première manifestation originale et éco-citoyenne sur les Déchets d'Equipements Electriques et Électroniques (DEEE) et les bons gestes à adopter. Venez nombreux !

#### **Les DEEE, c'est quoi ?**

Les Déchets d'Equipements Électriques et Electroniques (DEEE) sont tous les appareils utilisant l'énergie électrique (sur secteur, pile ou batterie), y compris les lampes à économie d'énergie, qu'il ne faut pas jeter à la poubelle, puisqu'ils se recyclent !

Depuis 2005, tous les appareils électriques portent le symbole « poubelle barrée ».



#### **La Tournée des Déééglingués, c'est quoi ?**

Le 21 mai, lors du marché hebdomadaire de Marlenheim, le Select'Om vous propose une animation autour des DEEE : exposition sur les DEEE et leur seconde vie, animation musicale,...



Vous serez vous aussi invité à entamer votre propre Tournée dans les points de collecte participants pour y déposer vos vieux appareils Déééglingués, qui seront alors recyclés.

Durant une semaine, magasins et déchèteries se mobilisent pour accueillir tous les Déééglingués et récompenser les gestes d'apport des citoyens. Pour tout DEEE déposé, le sac des Déééglingués vous sera offert.

La Tournée des Déééglingués, c'est dans toutes les déchèteries du Select'Om que ça se passe, du 21 au 28 mai 2011 !

Plus d'informations sur la Tournée sur [www.lesdeeeclingues.com](http://www.lesdeeeclingues.com)

## INFORMATION GENDARMERIE



Le vol de téléphones portables, seuls ou avec d'autres affaires, constitue une part importante des "autres vols contre les particuliers dans les lieux publics (qui rassemble par exemple les vols de vélo, les vols de portefeuille ou sac à main, les vols d'affaires diverses), catégorie d'infraction qui représentaient en 2009 et 2010 respectivement 255 et 352 faits à l'échelle de la compagnie de Molsheim (arrondissement de Molsheim + canton d'Obernai), soit presque 10% de la délinquance 2010.

## TELEPHONE VOLE = TELEPHONE BLOQUE !

Dorénavant, tout téléphone volé sera systématiquement inscrit dans les 4 jours, par le service de police ou de gendarmerie recevant la plainte, sur une « Liste noire » commune à tous les opérateurs téléphoniques. Ce boîtier sera ainsi bloqué et ne pourra donc plus être réutilisé.

**Un téléphone volé  
est donc dorénavant inutilisable :  
n'achetez pas de téléphone  
d'occasion  
sans sa boîte ou sa facture d'achat.**

En cas de fausse déclaration de vol réalisée pour faire marcher une assurance, le déclarant de mauvaise foi s'expose aux sanctions pénales suivantes :

- ESCROQUERIE 313-1 CP : 5 ans et 375000€
- DENONCIATION MENSONGERE : 434-26 CP : 6mois et 7500€

## Quelques conseils de prévention contre les vols de téléphones portables et de portefeuilles, sacs.

Pour prévenir les vols de téléphones portables, lecteurs numériques, sacs et portefeuilles,

quelques conseils de prévention s'imposent :

- En toutes circonstances, conservez votre sac à main, votre téléphone ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille, ni votre téléphone.
- Dans les commerces, ne laissez pas votre sac sans surveillance sur le caddie ou en caisse. Ne pas le laisser **en évidence** (table de restaurant, banquette, véhicule...), tout comme on le ferait pour un portefeuille ;
- Dans les bars, restaurants et établissements de nuit, dans le vestiaire d'une soirée privée, ne laissez pas votre téléphone et votre portefeuille dans la poche d'un vêtement ;
- Ne pas avoir d'objets précieux dans les vestiaires des équipements sportifs des communes ou des établissements scolaires, qui doivent être fermés à clé pendant les entraînements ;
- **Le sécuriser** en entrant un code PIN différent du code d'origine pour la carte SIM et en utilisant les verrous de clavier de + en + répandus ;
- **Relever le n° du boîtier : IMEI** (\*#06# , sous la batterie, emballage lors de l'achat, 15 chiffres) ;
- Eviter de laisser dessus des **données confidentielles** (ils ont de + en + de mémoires, véritables petits ordinateurs : données de comptes et codes etc...).

En cas de vol :

- appeler son opérateur (service client) pour **faire bloquer la ligne** : évite l'usage abusif de

la ligne et les mauvaises surprises sur la facture. De plus, à la demande de la victime, **l'opérateur doit communiquer le numéro IMEI** du téléphone attaché à la carte SIM suspendue ;

- se rendre dans le service de police ou l'unité de gendarmerie la plus proche pour déclarer

le vol et **déposer plainte. Le boîtier sera bloqué à l'initiative du service ;**

- fournir le n°IMEI ce qui permettra de le rentrer dans la base nationale **des objets volés**

et de déterminer que l'appareil est volé en cas de contrôle par la police (GAV...) ; Le n°IMEI est également un élément indispensable au blocage du portable ;

- fournir la **date et l'heure de dernière utilisation**, ainsi que les références de la **dernière**

**personne appelée**, pour faciliter les recherches et l'enquête.

**En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.**

**LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**



## CENTRE DES FINANCES PUBLICS DE MOLSHEIM

Depuis le 1er décembre 2010, le Service des impôts des particuliers et le Trésor Public ont déménagés dans un même bâtiment dans la zone Ecospace de Molsheim.



Aussi, à l'heure des déclarations d'impôts sur le revenu et afin de réaliser vos différentes démarches (Impôts, Cadastre), il faudra vous rendre à l'adresse suivante :

Zone Ecospace  
20 rue Gaston Romazzotti  
67120 MOLSHEIM

Service des impôts des particuliers	Trésor Public
Téléphone : 03 88 47 98 47	Téléphone : 03 88 47 98 65 (nouveau numéro)
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h	Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

## INFORMATION PAYS BRUCHE PIÉMONT

PARTICIPEZ aux 2 challenges vélo inter-entreprises d'Alsace !  
organisés par le CADR67 et les associations cyclistes d'Alsace

2ème édition

### LE PRINTEMPS DU VELO

du 26 avril au 22 mai 2011

Combien de kilomètres seront parcourus à vélo par les salariés ?



### LA JOURNEE DU VELO

le mardi 31 mai 2011

Combien de salariés se rendront à vélo au travail ?



Informations et inscription sur  
[www.fubicy.org/challengealsace](http://www.fubicy.org/challengealsace)

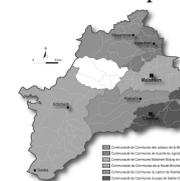


## Prix spécial Pays Bruche Mossig Piémont !

Dans le cadre de son Plan Climat Energie\*, le Pays Bruche Mossig Piémont remettra un prix aux entreprises du territoire ayant parcouru le plus de kilomètres.



- Excursion VTT en groupe avec
- Mise à disposition d'un Vélo à Assistance Electrique
- Séance de diagnostic vélo au sein de votre entreprise



**Modalités d'inscription :** après votre inscription sur le site du challenge Alsace, envoyez-nous un message au contact suivant : [jean-pierre.behaxeteguy@pays-bmp.fr](mailto:jean-pierre.behaxeteguy@pays-bmp.fr)

### Votre contact :

Jean-Pierre BEHAXETEGUY, Chargé de mission Plan Climat Energie Territorial  
Pays Bruche Mossig Piémont  
1 rue Gambrinus  
67190 MUTZIG  
Tél : 03.88.97.47.96  
[www.pays-bmp.fr/climat](http://www.pays-bmp.fr/climat)

\* **Plan climat énergie :** démarche de sensibilisation des citoyens, entreprises et élus à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

## MARATHON DU VIGNOBLE DIMANCHE 19 JUIN 2011

C'est reparti ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 19 et 20 juin prochains. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : [www.marathon-alsace.com](http://www.marathon-alsace.com)

Renseignements : Office de Tourisme Intercommunal de Molsheim 03-88-38-11-61



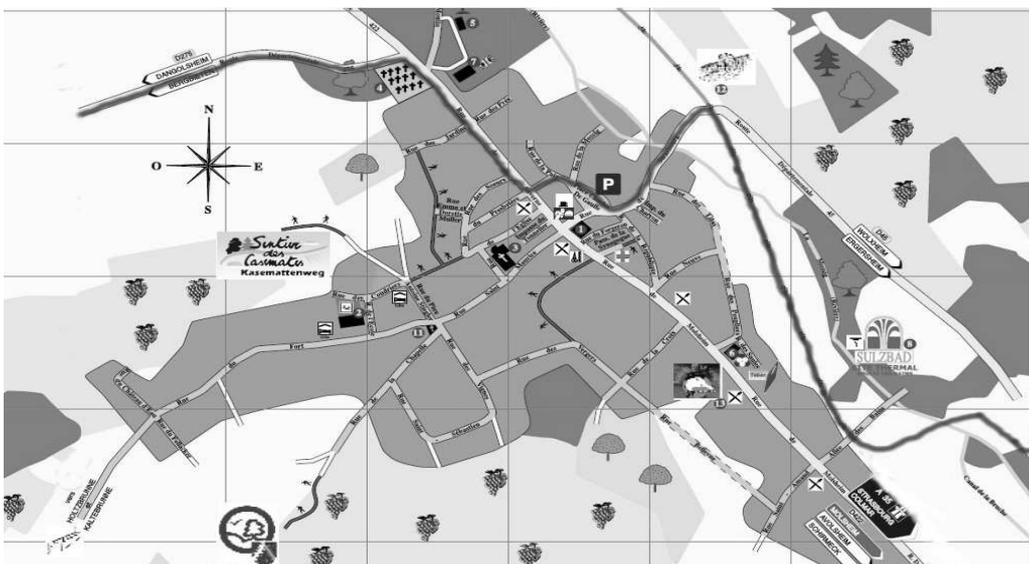
Le passage des coureurs dans le village est prévu entre 10 heures et 16 heures sur le parcours suivant :



- entrée par la RD275 en venant de Dangolsheim (stand de ravitaillement au niveau du cimetière le long de la route de Saverne)
- à partir du cimetière course sur le trottoir longeant la route de Saverne
- traversée de la route de Saverne au niveau de la rue du Presbytère (circulation alternée régulée par les bénévoles)
- passage par la Place Charles de Gaulle
- sortie vers Wolxheim par la RD45 (la RD45 est interdite dans le sens Sultz les Bains –Wolxheim)

Merci aux nombreux bénévoles qui se sont déjà portés volontaires pour organiser le passage dans Sultz les Bains et à tous ceux qui s'associeront à cette manifestation.

La circulation dans le région de Molsheim sera, comme dans notre village, perturbée pour assurer en toute sécurité le bon déroulement de cette manifestation.



## PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Par arrêté municipal n° POL. 503 / URB / 26 / 2011 / 503 en date du 7 avril 2011, le Maire de la Commune de Soultz-les-Bains a prescrit l'enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Soultz-les-Bains.

Le dossier d'enquête est déposé en Mairie de Soultz-les-Bains durant 30 jours consécutifs, soit du Lundi 9 mai 2011 au Mardi 7 juin 2011 inclus afin que le public puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les envoyer au Maire de la Commune de Soultz-les-Bains ou au Commissaire-Enquêteur.

Est nommé Commissaire-Enquêteur, **Monsieur Jean CHUBERRE**, domicilié 78, rue Saint Fiacre à STRASBOURG (67000) qui se tiendra à la disposition du public à la Mairie de la Commune de Soultz-les-Bains aux jours et aux heures suivantes :

<b>Lundi 9 mai 2011</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
<b>Jeudi 26 mai 2011</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
<b>Mardi 31 mai 2011</b>	<b>de 16 h 00 à 19 h 00</b>
<b>Mardi 7 juin 2011</b>	<b>de 16 h 00 à 19 h 00</b>

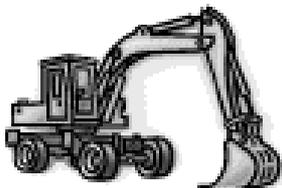
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie

La présente modification a pour objet les points suivants :

- Modification de l'emplacement réservé A 18, Contournement de Soultz-les-Bains (Point N°1)
- Modification de l'emplacement réservé A 16, Rue de la Mossig (Point N°2)
- Modification de la limite entre la zone UX et la zone INA1c (Point N°3)
- Suppression de l'emplacement réservé A9 (Point N°4)
- Classement en zone UBb d'une partie de la zone INA1c (Point N°5)
- Création d'une nouvelle zone UBc classée actuellement en zone UX, UBa, UBb (Point N°6)
- Classement en zone UBc d'une partie de la zone IINA1 (Point N°7)
- Ouverture à l'urbanisme de la zone IINA1 et son reclassement en zone INA1c (Point N°8)
- Modification de l'article 5 des dispositions générales, relatif à la notion de bâtiment annexe (Point N°9)
- Modification du préambule du règlement de la zone UB et de la zone UX (Point N°10)
- Modification des articles 1UB et 2UB (Point N°11)
- Modification des articles 6UB et 6UX (Point N°12)
- Modification de l'article 7UB (Point N° 13)
- Modification des articles 10 UB (Point N°14)
- Modification des articles 11UA, 11UB, 11UX et 11INA1 (Point N°15)
- Modification des articles 12UA, 12UB, 12UX et 12INA1 (Point N°16)
- Modification des articles 13UB, 13UX et 13INA1 (Point N°17)
- Modification de l'article 14UB (Point N° 18)
- Suppression de la surface minimum des terrains de construction en zone INA (Point N° 19)



**ASSAINISSEMENT - REHABILITATION DU RESEAU**  
**D'ASSAINISSEMENT - ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PAR**  
**CHEMISAGE CONTINU RUE DE MOLSHEIM ET RUE DE SAVERNE**  
**ENTRE LE DOMAINE DE LA SCHEIF ET LE CIMETIERE**



Des deux côtés de la rue de Molsheim et de Saverne, sous les trottoirs sont implantées des conduites d'assainissement. Les contrôles vidéo préalables ont permis d'envisager une intervention par chemisage continu plutôt qu'une repose à neuf des conduites existantes. En outre, l'encombrement du sous-sol a plaidé en faveur de cette solution.

Un fraisage préalable des branchements protubérants sera réalisé avant l'opération de chemisage.

Les travaux envisagés consistent en la mise en place d'un chemisage continu sur le tronçon Domaine de la SCHLEIF – le Cimetière. L'écoulement de l'effluent sera, le cas échéant, maintenu de l'amont vers l'aval par un pompage mis en place par l'entreprise.

Il est également prévu le traitement de cunettes de regards, ainsi que la réouverture et le ragréage à la résine époxydique des trente branchements existants.

La durée des travaux est programmée jusqu'au mardi 31 mai 2011.

Afin de ne pas interrompre la circulation, celle-ci est réglementée par un feu de chantier occasionnant des retenues surtout aux heures de pointes.

Ces travaux constituent les prémisses des travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération, dont les travaux de chaussée sont programmés en 2012.

Sur ce sujet, une réunion d'information sera faite avec l'ensemble des riverains et nos commerçants.

**Le Maire,**

**Guy SCHMITT**

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

**Permanence du Secrétariat**

*Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00*

*Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00*

**Permanence du Maire et des Adjointes**

*Mardi de 19 h 30 à 20 h 30*

*Vendredi sur rendez-vous*